



Déclaration de l'UNSA Education  
CTSD extraordinaire du 14 mai

Madame la directrice académique,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames et Messieurs membres du CTSD,

**Les personnels ne veulent plus subir une communication politique qui les affaiblit.**

**A)** Dans la situation bouleversée que nous connaissons, rien n'est satisfaisant, qu'il s'agisse de rester en travail à distance ou de retrouver des élèves en petits groupes et dans des conditions qui ne ressemblent en rien à la classe d'avant et qui peuvent même parfois faire penser à de mauvais films d'anticipation tant les contraintes imposées mettent en péril l'idéal éducatif que l'école est censée promouvoir.

Apprendre à vivre avec le virus signifie clairement qu'il faut renoncer en partie et temporairement à une action éducative qui réponde pleinement à tous les objectifs pédagogiques, éducatifs et sociaux que nous nous fixons pour chacun de nos élèves et leur famille.

Pour autant, notre action doit conserver un sens. Force est de constater que c'est à chacun de le trouver tant les expressions du président de la République, du Premier ministre et du ministre ont manqué de cohérence. L'exécutif aurait tort de renvoyer l'exaspération de la profession aux contraintes imposées par la pandémie.

Il y a bel et bien un problème de gestion de la crise à l'Éducation Nationale. Depuis deux mois, l'École vit au rythme d'ordres et contre-ordres, d'annonces médiatiques incessantes et plusieurs fois contradictoires, le tout dans des échéances intenable avec un manque criant d'informations officielles claires et stabilisées. Les personnels ont le vif sentiment d'être appelés à fonctionner pour servir la communication politique plutôt que l'École. Madame la directrice académique, le système est au bord de l'explosion.

Le SE-Unsa et l'Unsa-Education ont solennellement alerté le ministre. La santé des personnels et la solidité du système éducatif sont menacées. Il est urgent de donner de la visibilité et des objectifs sur le moyen terme. Faire et défaire, c'est toujours travailler, oui mais pour qui ?

Les personnels ne pourront pas continuer d'accepter ces modalités de communication et d'épuiser leurs ressources physiques et psychologiques encore toute la fin de l'année scolaire puis pendant les vacances d'été au gré de la communication ministérielle.

**B)** Pour vous parler du terrain, Madame la directrice et Monsieur le secrétaire général, nous sommes arrivés assez rapidement à une conclusion évidente : On nous assure depuis le début que tout est sous contrôle et que l'école est prête alors qu'en réalité, nous ne sommes pas prêts !

La méthode Coué, fondée sur l'autosuggestion, ne fonctionne pas longtemps et il ne suffit pas de dire que tout va bien se passer, que le ministre fait confiance au terrain pour que le terrain soit prêt et qu'il puisse travailler dans des conditions acceptables.

Si les établissements scolaires n'étaient pas prêts pour la continuité pédagogique lors du confinement début mars, les écoles ne sont la plupart du temps toujours pas prêtes à rouvrir aujourd'hui dans les conditions édictées par le protocole sanitaire et la circulaire de reprise.

Elles ne le sont pas parce qu'elles se retrouvent coincées, prises en étau entre un protocole sanitaire et une circulaire qui sont très difficiles à appliquer et qui les placent au cœur d'un attelage communes/IEN qui fonctionne très très différemment selon les secteurs. Pour rappel, les directeurs étaient déjà sous tension avant la crise sanitaire, ils se retrouvent maintenant en surtension. Ils ne doivent jouer le rôle de fusible entre les contraintes Education Nationale et les décisions des municipalités. Ce rôle revenant normalement à l'IEN.

**C)** Pour un certain nombre de communes, il n'y aura pas de reprise avant le 25 mai ou le 2 juin.

Pour la plupart, la date du 14, pourtant retardée par rapport à ce qui était prévu au départ, pose énormément de problèmes pour permettre une reprise sereine et respectant au plus près le protocole sanitaire ainsi qu'une circulaire particulièrement confuse.

Pour rappel, l'Unsa -Education l'a déjà dit lors du dernier CHSCT-D. **Nous sommes opposés à cette reprise tant que le département de Côte d'Or est classé rouge. On travaille dans l'urgence dans un contexte dangereux : à savoir forte circulation du virus, forte tension dans les services de réanimation, capacité de tests réduite.**

Afin d'illustrer mon propos, je tiens à vous rappeler que ce matin à 11 heures, nous en étions à pas moins de 94 signalements déposés au Registre Santé Sécurité au Travail au sujet de cette reprise.

Le registre Santé Sécurité au Travail reflète parfaitement la situation dans laquelle nous sommes et il ne faudra pas être surpris de voir des enseignants du département utiliser leur droit d'alerte ou faire valoir leur droit de retrait si leurs conditions de travail et leurs protections ne s'améliorent pas très vite.

Madame la directrice Académique, nous avons clairement besoin d'un peu de temps car les obstacles et les blocages inhérents au respect du protocole sanitaire et de la circulaire se retrouvent de manière récurrente dans de très nombreuses écoles du département. Il n'est pas difficile de les lister :

## **1) Le matériel de protection devant être livré par vos service à savoir les masques :**

Vous nous aviez promis une livraison conséquente lors du dernier CHSCT départemental et nous nous sommes aperçus que la livraison en question avait été sous dimensionnée. De nombreuses écoles ont reçu un nombre très important de masques pour enfants (Pourquoi ? Alors que ces masques pédiatriques sont censés être réservés aux seuls enfants présentant des symptômes suspects) mais par contre un nombre très réduit de masques adultes ne permettant visiblement que deux semaines d'autonomie au grand maximum en remerciant les jours fériés et en oubliant les journées de pré-rentrée ainsi que les AESH.

Nous souhaitons savoir quand et comment vont s'organiser les futures livraisons car la dotation est clairement insuffisante.

Nous souhaiterions également comprendre pourquoi ces masques ne sont pas censés avoir été utilisés lors des deux journées de pré-rentrée alors que dans de très nombreux cas, les équipes sont supérieures à 10 personnes et que de toute façon, la plupart du temps, les locaux ne permettent pas aux enseignants de respecter les distances barrières acceptables en réunion.

Par ailleurs, il est assez surprenant de voir dans le journal « Le Bien Public » d'hier jeudi 13 mai des photos prises lors de ces deux journées nous montrant madame la Rectrice, une IEN, des maires, des enseignant(e)s avec des masques sur le visage alors que dans le même temps, l'administration communique sur le Registre Santé Sécurité au Travail pour dire que ces masques n'étaient pas destinés à être portés lors de ces deux jours de prérentrée et d'installation des locaux alors que nous savons qu'une journée de préparation dans un collège du département de la Vienne a vu apparaître une contamination de groupe.

## **2) Le matériel de protection pour les personnels devant être livré par les communes :**

Parfois, les communes sont à la hauteur mais il arrive régulièrement que les équipes patientent pour s'apercevoir que la dotation est clairement insuffisante.

Pas de gel suffisant afin que chaque classe soit autonome et parfois de petites fioles sans explications ou garanties sur l'approvisionnement prévu.

Des boîtes de lingettes virucides pourtant essentielles en nombre insuffisant, des pulvérisateurs en quantité inacceptable et pour vous montrer à quel point l'application du protocole pose problème, je vais simplement utiliser le document élaboré par madame l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail que vous avez validé et reprendre les vérifications majeures concernant cette thématique à effectuer avant l'accueil des élèves, à savoir :

- Les enseignants et personnels non enseignants ont du produit désinfectant et des gants à leur disposition (**pour le cas où un objet devrait être transféré d'un élève à l'autre**).

- Tous les personnels disposent des équipements de protection nécessaires (masques, gel hydroalcoolique...) en quantité suffisante.

Madame la Directrice académique, dans ces conditions, il y a fort à parier que de nombreuses écoles devraient restées fermées aujourd'hui. Et pourtant, les

enseignants font avec... ou plutôt sans ce qui est inacceptable au regard du protocole. Par ailleurs, il est tout à fait logique que par exemple, l'école Lamartine ait différé sa capacité d'accueil à demain tout en accueillant les enfants prioritaires au regard du manque de matériel leur ayant été fourni. A l'impossible, nul n'est tenu.

### **3) Le matériel permettant d'organiser la distanciation physique et les gestes barrières au sein des locaux :**

Là aussi, c'est souvent compliqué. Des écoles ont dû parfois attendre mardi après-midi pour obtenir du scotch spécial sol, de la rubalise et parfois des barrières mais souvent sans aucune intervention de la commune elle-même alors que la collaboration entre la commune et le directeur est essentielle pour garantir une circulation évitant de propager trop facilement le virus.

### **4) Le matériel de nettoyage et de désinfection des écoles :**

C'est le sujet brûlant qui crée énormément de problèmes et d'inquiétudes. De nombreuses communes ne respectent pas le protocole sanitaire parfois par manque d'anticipation, par manque de préparation et d'organisation, parfois par, parfois aussi par manque de moyens.

En effet, les moyens humains manquent, la formation à la désinfection des locaux manque, les produits essentiels et les personnels formés permettant de réaliser cette désinfection et ce nettoyage très spécifique manquent.

C'est la pénurie, toujours la pénurie...

Je reprends le document de Madame l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail que vous avez validé à ce sujet et je vais vous énumérer là aussi les vérifications majeures concernant cette thématique à effectuer avant l'accueil des élèves :

#### Avant la réouverture :

- Demander transmission du document définissant le protocole habituel.
- Demander planning prévisionnel des opérations de nettoyage / Fiches de données de sécurité des produits utilisés.
- Demander liste des personnels devant assurer ces opérations avec attestation de formation aux techniques d'hygiène et d'entretien des locaux
- Demander document attestant de l'effectivité des opérations de nettoyage

#### Au quotidien :

- Le document de traçabilité des opérations de nettoyage et désinfection est complété. (Affichage dans chaque local ou registre)
- Les fiches de données de sécurité des produits utilisés pour l'entretien et la désinfection sont présentes dans l'école.
- Le stock de produits d'entretien, de moyens de protection, de produits d'hygiène, sacs poubelles etc. est suffisamment approvisionné pour la journée.

Là aussi, si cette vérification s'avère négative, de nombreuses écoles devraient restées fermées aujourd'hui.

## **5) Le fonctionnement périscolaire des communes :**

Nous sommes également au cœur d'une problématique très compliquée et complètement hétérogène. Des communes ouvrent des locaux de restauration alors que d'autres pourtant bien équipées imposent à leurs enseignants des repas pris dans les classes. On demande parfois aux collègues de surveiller les élèves sur les temps de repas. Là aussi, le document de vérification est clair :

- Lorsqu'un groupe d'élèves succède à un autre groupe dans une salle, s'assurer que les procédures de nettoyage sont bien prévues et effectuées. (Affichage dans chaque local ou registre).

Malheureusement, la plupart des communes ne sont pas prêtes et cela crée de la confusion.

## **6) L'application et l'esprit de la circulaire :**

Continuons notre inventaire. Nous avons de nombreux collègues complètement perdus face à une circulaire qui occasionne de nombreux excès ou manquements avec une organisation présentielle/distancielle très compliquée à comprendre et à organiser.

Là, un IEN proposant des modalités de fonctionnement complètement hors-sol. Là, une commune qui impose une reprise à une équipe avec des effectifs au-delà du raisonnable (Savigny le Sec, Saint Apollinaire)

Là, une commune qui refuse d'ouvrir en laissant de côté des enfants de personnels prioritaires et un directeur qui se retrouve face aux médias (Bligny-lès-Beaune).

Ici, la commune de Beaune qui fait machine arrière au dernier moment dans l'organisation pensée par les écoles de la commune sans concertation avec l'inspecteur de circonscription et qui refuse de décaler une rentrée face à des directeurs au bout du rouleau réclamant simplement un peu de temps.

En fait, pour parler de circulaire, l'image de l'équation à deux inconnues me vient à l'esprit en considérant que pour une équipe concernée par une réouverture, la commune et l'IEEN sont ces 2 inconnues.

Il aurait clairement été préférable de privilégier une communication départementale qui aurait pu apporter des éléments plus complets et homogènes.

**D)** Par ailleurs, nous souhaitons vous rappeler que le registre santé sécurité au travail est un outil de prévention au service de la santé et la sécurité des agents et pas un outil de communication avec l'administration. Les collègues rencontrant des problématiques relevant de leur santé et sécurité au travail ne signalent pas au registre pour que l'administration leur réponde que tout va bien et qu'ils n'ont pas à s'inquiéter. Les collègues se retrouvant face à une commune ne respectant pas le protocole sanitaire et n'informant pas les directeurs et directrices des modalités et des conditions d'interventions des agents communaux au sujet de la désinfection et du nettoyage des locaux demandent de l'aide et non pas une réponse « hors protocole RSST » de Monsieur le Secrétaire Général, avant même que l'assistant de prévention ait transmis le signalement à l'IEEN leur expliquant je cite :

« Les livraisons des fournisseurs sont progressives. L'organisation matérielle des nettoyages est à organiser en lien avec la commune, avec l'équipe de circonscription en cas de besoin. »

Pourquoi ne donnez-vous pas d'explications plus précises ? Peut-être avez-vous eu le maire ou l'IEN au téléphone et celui-ci vous a visiblement donné des garanties ? Pour l'organisation maternelle du nettoyage, pensez-vous vraiment que les collègues pourront se satisfaire d'une telle réponse ?

Avant de passer à notre conclusion, je souhaiterais également savoir pourquoi le document CHECK-LIST cité ci-dessus, élaboré par madame l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail et distribué aux préventeurs départementaux ainsi qu'aux directrices et directeurs n'a pas été envoyé aux représentants CHSCT départemental ?

Madame la directrice, nous ne manquerons pas par la suite d'aborder de très nombreuses situations concrètes : écoles élémentaires et maternelles de la commune de Beaune / Bligny les Beaune / Saint Apollinaire / Savigny le sec / Chatillon sur Seine / Dijon Fontaine d'Ouche, Maladière, Lamartine, Larrey / Talant / Montbard / Fontaine les Dijon / Venarey-les-Laumes.

Enfin, nous souhaiterions obtenir les statistiques de la réouverture partielle des écoles du département pour aujourd'hui et les jours à venir, à savoir :

Le nombre et le nom des écoles restant fermées (jusqu'à quand ainsi que les raisons ?)

Le pourcentage des écoles ouvertes (en fonction des circonscriptions si possible) ?

Le pourcentage des enfants présents dans les écoles (en fonctions là aussi des circonscriptions et en détaillant les résultats des quartiers prioritaires ?

Je vous remercie

**Yvain Melet pour l'Unsa-Education.**